

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE  
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)  
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS  
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

**Numéro de l'Avis** : AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC  
**Numéro du marché** : ZR-UCM-508392-CS-INDV  
**Financement** : Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR  
**Services de consultant** : Recrutement d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM  
**Date de publication** : 16 septembre 2025

Le Gouvernement de la R.D. Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat des « **Services d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM** ».

La République Démocratique du Congo s'est engagée, à travers son programme national intitulé « **Compact Énergétique de la RDC** » (CEN-RDC), à apporter sa contribution à la Mission M-300, portée par le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, qui vise à fournir un accès à l'électricité à 300 millions de personnes en Afrique subsaharienne d'ici 2030, tout en intégrant les enjeux liés à la cuisson propre comme élément essentiel de la transition énergétique. Le programme ambitieux et structurant CEN-RDC a pour objectif d'augmenter d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5 % à 62%, ainsi que le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% à 30%.

Le programme Compact Énergétique de la RDC est structuré en cinq (5) piliers à savoir :

1. Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs
2. Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques
3. Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisée (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre
4. Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires
5. Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et faibles.

Pour assurer sa mise en œuvre, il a été décidé que le Projet AGREE porte le lancement des études prioritaires sous la composante 2 consacrée à l'appui institutionnel et que la préparation du programme Compact de la RDC soit animée par UCM.

Le présent recrutement s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités de l'UCM, en conformité notamment avec les exigences de la mise en œuvre et du suivi efficace du plan d'action du Compact Énergétique de la RDC et à la nouvelle structure organisationnelle de l'UCM.

Sous l'autorité du Chargé de Programme Compact Énergétique au sein de l'UCM, l'Ingénieur Spécialiste en Transport et Distribution d'électricité est responsable de l'ensemble des volets études préparatoires et travaux des projets de construction, de déploiement, d'assainissement et de mise en conformité des réseaux de transport et distribution d'électricité, inscrits dans le programme Compact (Piliers I, II et III). En particulier, ses activités et tâches comprennent la tenue à jour des documents et outils de travail, le contrôle et la supervision des activités des consultants recrutés pour la réalisation des opérations du projet, la gestion des contrats, le rapportage, la mise en œuvre des recommandations des différentes revues, évaluations et missions de supervision de la Banque et la collaboration avec autres spécialistes au sein d'UCM dans la gestion des projets de son portefeuille.

Les termes de référence (TDR) détaillés du recrutement et de la mission de l'Ingénieur Spécialiste en Transport et Distribution d'électricité, qui font partie intégrante du présent avis à manifestation d'intérêt, sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com).

L'UCM invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Études universitaires (Bac + 5 ou équivalent) : Ingénieur, spécialité électricité, électrotechnique ou électromécanique
- Un minimum de 5 années d'expérience professionnelle générale dans le secteur de l'électricité
- Un minimum de 3 années d'expérience professionnelle spécifique dans la planification opérationnelle, la mise en œuvre et la gestion des projets de transport et distribution d'électricité de nature et de complexité similaire au projet EASE et financés par les bailleurs de fonds
- Inscription (en cours de validité) au tableau de l'Ordre des Ingénieurs Civils (ONICIV)
- Détenir une certification PMP est un atout
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office
- Capacité à travailler avec le logiciel MS Project (un atout)
- Parfaite maîtrise du français (bonne capacité de rédaction et de communication en français).

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae, les copies de diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables, ainsi que la preuve d'inscription au tableau de l'ONICIV (en cours de validité).

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), sixième édition, février 2025, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) au plus tard le **mardi 30 septembre 2025** et porter clairement la mention : « **AMI n° 018/MINRHE/UCM/AGREE/2025/SC – Recrutement d'un Consultant Individuel Spécialiste en Transport et Distribution de l'électricité au sein de l'UCM** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)

1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)

Concession Zimbali & Gombe River / 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif

Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo

E-mail : [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)

 Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®

Coordonnateur

**Cliquez ici pour télécharger les TDRs -  
format PDF**